

Inscription à l'Université de Bordeaux

Informations générales sur la formation « Infirmier diplômé d'Etat » :

<https://sante.u-bordeaux.fr/formations/formations-paramedicales/soins-et-sciences-infirmiers/infirmier>

À noter : au moment de son inscription à l'Université, l'étudiant n'a pas à régler de frais d'inscription. Si un paiement lui est demandé, il ne doit pas les payer et prendre contact avec l'Université.

☛ **Pour les étudiants n'ayant jamais été inscrits à l'Université de Bordeaux (toutes filières confondues) :**

➤ **1^{ère} période :**

Du 07 juillet au 18 juillet 2025

Sont concernés : les étudiants recrutés via la plateforme [Parcoursup](#) et dont le vœu a été validé **avant** le 13 juillet 2025.

➤ **2^{ème} période :**

Du 27 août 2025 au 21 novembre 2025

Sont concernés : les étudiants recrutés via la plateforme [Parcoursup](#) et dont le vœu a été validé **après** le 13 juillet **ET** les étudiants intégrant l'IFSI par [voie de concours ou mutation](#).

Lien vers la page d'inscription :

https://apogee.u-bordeaux.fr/AuthEtudiantUb/index_nocas.php?app=iaprimo

Identification :

- **Adresse email personnelle** : L'étudiant doit renseigner l'adresse email enregistrée sur Parcoursup ou, pour les candidats hors Parcoursup, celle communiquée à l'IFSI.
- **N° de candidature** : P24 suivi des 7 chiffres du dossier Parcoursup, ou pour les étudiants hors Parcoursup, le numéro de candidature communiqué par l'UB à l'IFSI débutant par « 26CC »
- **Date de naissance**

À noter : les numéros de candidature des étudiants intégrant l'IFSI par voie de concours ne seront pas connus avant le 15 septembre minimum.

☛ **Pour les étudiants ayant déjà été inscrits à l'Université de Bordeaux (toutes filières confondues) :**

Cela concerne tous les étudiants nouveaux arrivants dans l'IFSI mais ayant déjà été inscrits à l'Université de Bordeaux par le passé, ainsi que les étudiants en progression (passage en 2^e ou 3^e année) ou en situation de redoublement.

Lien vers la page d'inscription :

https://apogee.u-bordeaux.fr/AuthEtudiantUb/index_nocas.php?app=iareins

➤ **1^{ère} période :**

Du 1^{er} juillet au 18 juillet 2025

Sont concernés : les étudiants déjà inscrits dans l'IFSI l'année précédente **progressant en année supérieure**. Ainsi que les étudiants recrutés via la plateforme **Parcoursup** et dont le vœu a été validé **avant** le 13 juillet.

➤ **2^{ème} période :**

Du 27 août 2025 au 21 novembre 2025

Sont concernés : les étudiants déjà inscrits dans l'IFSI l'année précédente et en situation de **redoublement**. Ainsi que les étudiants recrutés via la plateforme **Parcoursup** et dont le vœu a été validé **après** le 13 juillet.

Identification :

- **Adresse email personnelle** : il faut renseigner l'adresse personnelle enregistrée dans le dossier universitaire
- **N° étudiant** : numéro étudiant de l'Université de Bordeaux (inscrit sur la carte étudiante)
- **Date de naissance**